

Genève, le 1^{er} juin 2018

À l'attention des député·e·s au Grand Conseil de la République et Canton de Genève

7 ans après, appliquons enfin l'initiative pour la mobilité douce

«Formule»,

Il y a tout juste sept ans, le 15 mai 2011, la population du Canton de Genève acceptait l'initiative 144 « *pour la mobilité douce* », soutenue par une large coalition d'associations et de partis, et déclinaison genevoise des « Initiatives des Villes » portées dans 8 localités de tout le pays.

Si nous vous écrivons aujourd'hui en tant que nouveau·elle député·e au Grand Conseil, c'est pour vous rendre attentif au fait que, **7 ans après son entrée en vigueur, la loi H 1 80 découlant de notre initiative reste toujours largement inappliquée.**

Pour un véritable plan directeur de la mobilité douce

En effet, la première demande de notre texte était la création d'un « plan directeur de la mobilité douce », planifiant la réalisation d'aménagements cyclables et piétons selon les demandes de notre texte, et ce dans un délai fixé à 8 ans au plus tard.

Or, s'il existe bien un « plan d'actions de la mobilité douce 2015-2018 », celui-ci, en plus de n'avoir pas le même statut qu'un véritable « plan directeur », n'est pas à la hauteur des exigences légales votées par le peuple. En effet, cette loi stipule qu'« *au plus tard 8 ans après l'adoption du plan directeur, des pistes cyclables structurées, continues, directes et sécurisées sont aménagées sur le réseau de routes primaires et secondaires* ». Le plan voté par le Grand Conseil contient bien quelques actions allant dans le bon sens, mais il reste largement insuffisant pour appliquer la volonté populaire.

Aujourd'hui, à Genève la part modale du vélo stagne depuis des années autour de 5 à 6%, la faute à des aménagements discontinus, largement insuffisants et dangereux. À Zurich, en comparaison, la part modale de la petite reine est passée de 6% en 2010 à 12% en 2015, grâce à un véritable volonté politique de développement d'aménagements sécurisés et des infrastructures adéquates comme les places de stationnement.

Autres grands oubliés : les piétons

L'autre volet de notre initiative concernait le moyen de transport le plus usité dans les villes genevoises : la mobilité piétonne (45% des déplacements en Ville de Genève). Aujourd'hui, les piétons passent encore trop souvent de longues minutes à patienter au feu rouge (jusqu'à 40% du temps sur certains trajets en ville !).

Un budget de 50 millions a été voté pour la réfection des signaux lumineux de circulation. Pour nous, cet investissement est une occasion d'enfin appliquer les dispositions légales suivantes votées par le peuple : « *la régulation des carrefours est conçue pour encourager la mobilité douce* » (Loi H 1 80, Art. 2) et « *en zones I et II, la priorité en matière de gestion du trafic et d'aménagement des réseaux est donnée à la mobilité douce et aux transports publics* » (Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), H 1 21). Avec une régulation améliorée, le trafic piéton pourrait être nettement amélioré avec un raccourcissement des temps d'attente mais aussi des boutons-poussoirs réagissant plus vite ainsi qu'à une prolongation des phases de vert, plus favorable aux personnes à mobilité réduite.

En matière de transport, on récolte ce qu'on sème

Le développement de la mobilité douce et du vélo en particulier est avantageux pour l'ensemble de la société, sur le plan de la santé, de la protection de l'environnement mais aussi sur le plan de l'économie. En effet, de trop nombreux trajets en voiture effectués sans chargement et avec une seule personne à bord encombrant une voirie déjà étroite, ce qui prétérite les livreurs et autres transports professionnels. Rappelons à ce titre que 45% de déplacements en voiture font moins de 5 km et que le taux de remplissage moyen des véhicules en Suisse ne dépasse pas 1.56 personne par voiture.

Nous vous enjoignons donc, dans cette législature, à semer des aménagements cyclables et piétons afin de voir fleurir la mobilité douce dans les rues de notre canton, ce qui apporterait une amélioration certaine en termes de santé publique et de qualité de vie.

Nous vous présentons nos meilleures salutations et restons à votre disposition pour vous rencontrer, vous et/ou votre groupe parlementaire, afin de répondre à vos éventuelles questions en ce début de législature, et discuter ensemble des meilleures manières d'assurer une mise en œuvre concrète et rapide de la volonté populaire exprimée dans les urnes.

Thibault Schneeberger et **Andréa von Maltitz**, co-secrétaires d'actif-traffic



Alfonso Gomez Cruz, président de PRO VELO Genève



Lisa Mazzone, présidente ATE Genève



Annexe : Loi sur la mobilité douce (LMD) (H 1 80)

Contact : actif-traffic – Case Postale 325 – 1211 Genève 19
Thibault Schneeberger - thibault.schnee@gmail.com - 079 781 42 36